

HYGIÈNE

# INDUSGANT 2 (X5)

## Gant de protection contre les risques chimiques

G-103972

### Propriétés

Gant de protection néoprène «lourd», intérieur floqué coton  
Bonne résistance aux torsions et à l'arrachement, très bonne résistance à l'abrasion.  
Structure relief antidérapant sur paume et doigts, bonne préhension en milieu sec ou humide.  
Souplesse et dextérité.  
Protection des avants bras.  
Offre une très haute résistance aux produits chimiques, en particulier aux diluants et aux décapants peints.

### Caractéristiques

Matériaux 100 % néoprène, flochage 100 % coton.  
Longueur : 30cm.  
Épaisseur : 0,75mm.  
Conforme à la directive CEE 89/686 (relative aux équipements de protection individuelle).

Conforme aux normes :

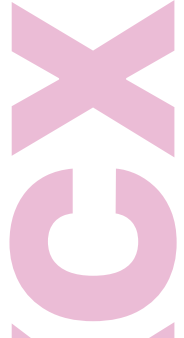
- EN 420 (exigences générales pour les gants de protection)
  - EN 388 (risques mécaniques) : 4-1-1-0
  - Abrasion : 4
  - Coupure par tranchage : 1
  - Déchirure : 1
  - Perforation : 0
  - EN 374-2 (risques micro-organismes)
  - EN 374-3 (risques chimiques)
- Tailles : L (9-9 ½) , XL (10-10 ½)

### Recommandations

Vérifier l'état des gants avant chaque utilisation.  
Après chaque utilisation, et avant de les enlever, laver les INDUSGANT II à l'eau tiède.  
Il est de la responsabilité du chef d'établissement de s'assurer de l'adéquation de l'Équipement de Protection Individuel avec l'opération à effectuer.



by  
GETRAC



#### Conditionnement

Lot de 5 paires  
Lot de 5 paires

#### Produit

INDUSGANT 2 - L (X5)  
INDUSGANT 2 - XL (X5)

#### Article

G-100536  
G-100539

GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact.getrac@kcx-experts.com — www.getrac.fr — +33 1 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.260529